

Ambassade d'Algérie  
au Japon



سفارة الجزائر  
باليابان

アルジェリア大使館

## Communiqué

Dans le cadre des élections législatives du 4 mai prochain, l'Ambassade porte à la connaissance des membres de la communauté algérienne établie au Japon, qu'ils peuvent procéder au retrait des formulaires de procuration en émargeant sur un registre créé à cet effet, avant le 26 avril 2017.

Tokyo, le 1<sup>er</sup> mars 2017

